

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2011 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 16 décembre 2011

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. PEERSMAN André - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Émile - M. BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. GAILLARD Fabrice - Mme. DUMAS Claudine - Mme TSCHOFFEN Béatrice - Mme. LAVERY Joséphine

Absents et excusés : - M. MUFFAT Roger Serge - M. PERSIN Franck - M. RICCI Pierre - Mme LANVERS Édith

Procurations :

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance M. PEERSMAN André

2 APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

3.1 Plan de la Commune :

Un plan des rues est en cours de fabrication, suite à la numérotation.

3.2 Numérotation des habitations :

Un courrier va être envoyé la semaine prochaine à chaque habitant, lui indiquant sa nouvelle adresse et l'invitant à retirer en mairie son numéro.

Il est précisé que la poste assurera la distribution des courriers à l'ancienne adresse jusqu'au 1 juillet 2012, pensez à faire vos changements d'adresse.

3.3 Manifestation :

Madame Annie FAVRE informe le conseil qu'un concert avec les chorales de la vallée d'Aulps, sera organisé le 30 juin 2012, à la salle polyvalente du baron, pour son inauguration.

Le Conseil Municipal donne son accord, pour que la commune supporte une partie des frais estimé à 700 €uros.

3.4 Abbaye de la Vallée d'Aulps :

Une manifestation sera réalisée à Pentecôte, pour les 800ans de l'arrivée des moines dans la vallée, avec la participation des enfants des écoles.

3.5 Bulletin Municipal :

Le prochain bulletin sera distribué fin janvier.

3.6 École :

Monsieur André PEERSMAN indique que la société « Arobase », a remis à niveau le parc informatique.

Le déménagement de l'école primaire, vers l'école maternelle, est programmé début de semaine prochaine, pour être effectif à la rentrée.

3.7 Salle sur le parking :

Monsieur Fabrice GAILLARD indique, que la paroisse est favorable au projet, reste à définir par convention les modalités de cette opération.

L'opération consiste en la récupération, par la commune du bâtiment de la cure avec la salle paroissiale actuelle, en échange d'un bail sur le nouveau bâtiment qui doit être construit sur le parking souterrain (appartement + local).

3.8 Feu du lac 2012 :

Monsieur Michel MUFFAT (La Glière), indique que la consultation va être lancée en début d'année.

3.9 Sentier :

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche), indique au Conseil Municipal, qu'un diagnostic d'accessibilité du sentier du tour du lac a été réalisé par le Conseil Général, avec possibilité de subvention à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal donne son accord, pour lancer l'étude de ce dossier et une étude globale, sur l'aménagement du lac.

3.10 Cascade d'Ardent :

Les travaux de sécurisation, des filets seront réalisés ce printemps.

4 COMPTABILITE

4.1 Augmentation de la TVA :

Le secrétaire de Mairie, présente une note expliquant, l'impact pour la Commune du passage de la TVA de 5,5 % à 7 %, soit un surcoût de 1 800 €.

Il est précisé, que ce surcoût, s'ajoute au gel des dotations versées par l'État et à la diminution des compensation liées à la réforme de la taxe professionnelle (5 000,00 €).

5 SALLE POLYVALENTE

Monsieur BRAIZE Alain indique que l'installation du chauffage et l'électricité, devrait se faire en janvier.

L'ouverture de la salle est programmée le 30 juin.

Les modalités de location et le règlement seront établis courant du mois de janvier.

6 URBANISME

6.1 Cession de part « Mam'os Café » :

Le Conseil, prend note de la cession de part concernant le bail aux « Lindarets » pour la concession « Mam'os Café ».

6.2 Affaire Pais :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur Bruno Lanvers. Ce dernier s'étonne de l'attitude de la famille Pais qui clôture actuellement le terrain acquit de la commune, alors qu'il bénéficiait sur ce terrain d'un droit de passage que lui avait consenti la Mairie par délibération du Conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à la famille Pais-Gaillard, pour leur rappeler :

- ce droit de passage, dont ils ont parfaitement connaissance pour avis signer divers documents le rappelant

- l'obligation de ne pas entraver le domaine communal par le dépôt de présents ou autre et de bien laisser la libre circulation devant leur commerce,

- l'obligation, avant tous travaux, et notamment pour la réalisation de toute clôture, l'obligation de déposer une demande à la Mairie.

Aux termes de ce courrier, il leur a été rappelé qu'un contrôle des différents bâtiments leur appartenant sera réalisé au printemps, qu'un constat sera établi et si des irrégularités sont constatées, une procédure sera engagée.

7 TARIF EAU

Le Conseil décide de surseoir au vote et reporte le sujet au prochain conseil.

8 INTEROCMMUNALITE

8.1 Communauté de communes

Monsieur PEERSMAN fait part au Conseil Municipal de la réunion aux Gets, concernant la future intercommunalité.

Lors de cette réunion, le principe d'une communauté de communes à 11 (CCVA, Morzine et les Gets) a été défendu. Un courrier dans ce sens a été adressé à la préfecture.

La date limite a été repoussée au 31 décembre 2013.

8.2 Maison de santé :

Le dossier a été déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé.

9 TRAVAUX

Monsieur BREHIER indique que les chantiers engagés cette année sont terminés, ou interrompus pour la période hivernale.

Concernant l'eau tranche 2012 (potable et pluviale), l'appel d'offre est en cours

10 DIVERS

10.1 Stationnement au Chef – lieu :

Le Conseil Municipal décide les modalités suivantes concernant le stationnement au chef - lieu :

- Parking de la maire : zone bleue limité par disque
- Parking face au commerces : limité à 30 minutes
- Dalle supérieure du parking souterrain, sera déneigé à moitié, limité à 1 jour
- Parking souterrain : Payant du 15/12 au 15/4 et du 1/7 au 31/8, la journée, gratuit la nuit
- Stationnement interdit par temps de neige, sur les parkings extérieurs de 1h à 6h.

Une note de rappel sur les modalités de stationnement sera envoyée aux habitants du chef – lieu.

Monsieur le Maire, rappelle que même en l'absence de police municipale, il dispose d'un pouvoir de police et les abus seront verbalisés.

10.2 Demande de zone 15 minutes de Monsieur TAVERNIER Gilbert :

La demande de Monsieur TAVERNIER Gilbert, de passer la durée du stationnement devant son commerce de 30 minutes à 15 minutes est refusée à l'unanimité (1 abstention M. PEERSMAN André).

La séance est levée à 21 h 40